

**Rapport aux délégués syndicaux**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Rapport n°2022-022**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 30 mai 2022

Objet : **Renouvellement des membres de la CCSPL**

Le SMO Eure Normandie Numérique conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales a créé en 2018 une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Pour rappel, cette commission est consultée sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce sur le principe de la Délégation de Service Public ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Cette commission, présidée par le Président du Syndicat, ou son représentant, comprend des membres du Comité Syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par le Comité.

Lors de sa création, le nombre de membres de la CCSPL avait été fixé à 7 (non compris le Président du Syndicat ou son représentant), sa composition est la suivante :

- 5 titulaires et 5 suppléants, membres du Comité Syndical,
- 2 titulaires et 2 suppléants, représentants d'associations.

Les associations en question ont vocation à représenter les intérêts des clients finaux du service, il s'agit de :

- UFC Que Choisir ;
- l'Association Française des Utilisateurs de Télécommunications.

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX  
Tél : 02 32 31 93 09  
Fax : 02 32 60 45 18  
Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

Suite aux élections départementales et régionales, il convient de procéder au renouvellement des membres de cette commission.

Il est proposé aux membres du comité de désigner, pour la durée du mandat en cours, les membres de l'assemblée suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
1 Monsieur James BLOUIN	1 Monsieur Fabrice CAUDY
2 Monsieur Sylvain BONENFANT	2 Monsieur Guy DOSSANG
3 Monsieur Frédéric DUCHE	3 Monsieur Daniel JUBERT
4 Monsieur Jean-Claude PROVOST	4 Monsieur Gérard PLATEL
5 Monsieur Max RONGRAIS	5 Monsieur Thierry PLOUVIER

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Délibération n°2022-022**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 30 mai 2022

Objet : **Renouvellement des membres de la CCSPL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°2018 013 en date du 25 avril 2018 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Le Comité syndical, réuni en visioconférence le 30 mai 2022,

le quorum étant atteint,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif au renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- De désigner au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour la durée du mandat en cours, les membres de l'assemblée suivants :

Titulaire	Suppléant
1 Monsieur <i>James BLOUIN</i>	1 Monsieur <i>Fabrice CAUDY</i>
2 Monsieur <i>Sylvain BONENFANT</i>	2 Monsieur <i>Guy DOSSANG</i>
3 Monsieur <i>Frédéric DUCHÉ</i>	3 Monsieur <i>Daniel JUBERT</i>
4 Monsieur <i>Jean-Claude PROVOST</i>	4 Monsieur <i>Gérard PLATEL</i>
5 Monsieur <i>Max BONGRAIS</i>	5 Monsieur <i>Thierry PLOUVIER</i>

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 30 mai 2022

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

